

Article du mercredi 11 janvier 2006

L'hôtel de Bordeaux n'est plus le havre des demandeurs d'asile

Sept familles d'origine étrangère vont sans doute quitter le bâtiment racheté par le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri

A cause d'un projet de réhabilitation en vue de créer des logements pour des familles en grande précarité, l'association Notre Dame des Sans-Abris s'apprêtait hier matin à déloger sept familles d'origine étrangère (arméniennes, angolaises, algériennes, roumaines et kosovar) actuellement hébergées depuis plusieurs années à la résidence de Bordeaux à proximité de la gare de Perrache. Hier matin une vingtaine de personnes à l'appel de Resovigi, la Ligue des Droits de l'Homme, et de l'association lyonnaise pour l'insertion pour le logement (Alpil) se sont postées devant la résidence pour refuser cette solution, selon elles « particulièrement brutale ».

Un hébergement « clandestin »

Pour l'instant la moitié de l'hôtel a déjà été rénové par Notre-Dame des Sans-Abris et l'autre moitié est sur le point de l'être. C'est cette partie du bâtiment qui hébergeait jusqu'à présent ces familles, certaines depuis plus de trois ans. Il faut dire que l'ex « Hôtel de Bordeaux, qui deviendra bientôt une résidence sociale de 180 places, a longtemps servi de mise à l'abri de demandeurs d'asile. « Mais depuis le rachat de l'hôtel par l'association de solidarité, « La Résidence le Bordeaux » a dorénavant pour mission d'accueillir des familles venant de la rue, en situation régulière sur le territoire, et les accompagner dans leur recherche de logement. Nous hébergions les occupants depuis plusieurs années de manière « clandestine », se justifiait hier Louis Constant, le nouveau directeur de Notre-Dame des Sans Abri. L'association invoque aussi dans son action pour des raisons de sécurité, constatant une déstabilisation du bâtiment.

Régularisation au titre de la santé

« Le 4 janvier, les familles se sont vu remettre une lettre indiquant qu'elles devaient dorénavant faire le 115 pour être hébergés avec des solutions hôtelières pour faire la jointure », expliquait Marion Gachet de Médecins du Monde. Des solutions que les familles ont dans un premier temps refusé. Parmi ces familles, trois au moins comptent en effet en leur sein un ou plusieurs membres qui souffrent de pathologies importantes. « Deux d'entre elles sont d'ailleurs en cours de régularisation au titre de la santé. Mettre les gens à la rue et les récupérer par le 115, c'est pas possible », insistait André Gachet le président de l'Alpil. D'autres familles sont également en procédure de régularisation au titre « de la vie privé familiale ». Mais pour toutes, les enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles, primaires et collèges du quartier, la fin d'un hébergement pérenne signifierait la fin de toute scolarisation stable.

Après de longues discussions, on s'acheminait hier pour des solutions au cas par cas, quatre familles ayant accepté d'être relogées immédiatement dans le dispositif sans-abri. « Pour cela l'auberge de jeunesse de Vénissieux a été mise en sureffectif. » annonçait Louis Constant. Pour les trois autres familles, la solution est plus délicate, car elle concerne pour deux d'entre elles, des enfants malades. Les structures adaptées pour les accueillir manquent cruellement.

Yves Picard
ypicard@leprogres.fr